

AGENTS PUBLICS, NOTRE PROTECTION SOCIALE EST-ELLE MENACÉE?

Brochure complète
à télécharger sur

MFP.FR/HOBILISATION FONCTION PUBLIQUE



 **MFP**

MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE



NOUS SOMMES AGENTS PUBLICS ET NOUS NE SOMMES PAS DES NANTIS !

- 1** En France, les employeurs privés financent à hauteur de 50 % minimum la complémentaire santé de leurs salariés...

SEULEMENT 3%
pour nous, agents publics !

- 2** L'État accorde

MOINS DE 6€

par an à la moitié d'entre nous pour l'accès à la complémentaire santé alors qu'il accorde 151 euros par an et par salarié dans le privé.

- 3** Le législateur a imposé à l'employeur privé la couverture de ses salariés pour faciliter leur accès aux soins.

**L'EMPLOYEUR PUBLIC
N'A AUCUNE
OBLIGATION**

vis-à-vis de ses agents.

- 4** Voici quelques exemples de la réalité de notre protection sociale. Actifs ou retraités,

**FAISONS ENTENDRE
NOTRE VOIX**

auprès de nos employeurs publics, de nos députés et des pouvoirs publics pour défendre notre modèle de protection sociale solidaire.

Retrouvez-toutes nos informations sur

MFP.FR/MOBILISATION
FONCTIONPUBLIQUE